

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 24 janvier 2019
PROCES VERBAL

Date de convocation : vendredi 18 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers votants : 62

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - Jean-Yves CALAIS - Jean CARRE - Thierry DELAMARE - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Jean-Marc MOGLIA - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Jean-Pierre BREVAL - Jean-Philippe BRUN - François CHARLIER - Angélique CHASSY - Jean-Claude CHRISTOPHE - Patrick COLLET - Alexandre DELACOUR - Dominique DELAFOSSE - Jean-Michel DERREY - Maryannick DESHAYES - Rachida DORDAIN - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Jacky FLEITH - Alexis FRAISSE - Nabil GHOUL - Pascal HEBERT - Daniel JUBERT - Yves LANIC - Pierre LECUYER - Alain LEMARCHAND - Marie-Joëlle LENFANT - Hervé LETELLIER - Gaëtan LEVITRE - Alain LOEB - Sylviane LORET - Patrick MADROUX - Albert NANIYOUULA - Maryline NIAUX - Guillemette NOS - Chantale PICARD - Didier PIEDNOEL - Nadine TERNISIEN - Hubert ZOUTU - Jean-Luc FLAMBARD - Jacky GOY - Didier GUERINOT - Max GUILBERT - Monique KWASNY - Fernand LENOIR - Dominique MEDAERTS - Jacky PAUMIER.

CONSEILLER(E) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Hervé PICARD à Cindy MARIE.

POUVOIRS :

Madame BLANDIN à Monsieur DUVERE, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Monsieur N'DIAYE à Madame BENAMARA, Monsieur DAGOMET à Monsieur LEMARCHAND, Monsieur COQUELET à Monsieur JAMET, Monsieur COURANT à Monsieur CARRE, Madame DUMONT à Monsieur HEBERT.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

René DUFOUR - Christian WUILQUE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT- Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Vincent VORANGER.

Secrétaire : Angélique CHASSY

Monsieur LEROY ouvre la séance en renouvelant ses vœux à l'ensemble du Conseil communautaire et en se déclarant « heureux d'accueillir les trois nouvelles communes qui nous ont rejoint au 1^{er} janvier, représentées par leurs maires Dominique MEDAERTS, Fernand LENOIR et Didier GUERINOT.

J'ai également une bonne nouvelle à vous annoncer : nous avons reçu une lettre du Préfet ; lettre à laquelle était joint l'arrêté de projet de périmètre préalable à la fusion de l'agglomération Seine-Eure et de la Communauté de communes Eure Madrie Seine. Cet arrêté a été pris en application d'une décision de justice.

Une nouvelle séquence s'ouvre puisque nous avons désormais trois mois pour débiter en l'agglomération ou contre la création d'un nouvel EPCI comportant 60 communes et un peu plus de 103 000 habitants.

L'agglomération, tout comme la CCEMS, sera appelée à donner son avis. Les conseils municipaux également. Afin que chacun puisse bénéficier de l'information la plus large et la plus précise possible, nous allons organiser un séminaire, au Hub, le samedi 2 février prochain. Ouverte à tous les conseillers municipaux, cette matinée permettra de discuter et, surtout, d'expliquer ce que l'intercommunalité fait au quotidien pour les communes et les habitants de ce territoire. Nous dresserons, à n'en point douter, un panorama du travail énorme réalisé par les agents.

Le 7 février, nous nous réunirons exceptionnellement en Conseil. Le Bureau initialement prévu est annulé. Ce Conseil nous permettra de discuter largement avant de nous prononcer sur cette fusion. Il comportera également quelques délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil communautaire initialement prévu le 28 février et désormais caduc. Nous nous retrouverons donc le 14 mars, pour le Bureau et le 28 mars, pour le Conseil. Les sujets qui étaient inscrits à l'ordre du jour du Bureau du 7 mars sont reportés au Bureau du 14 mars ».

Monsieur PIEDNOËL prend la parole :

« Nous avons lu, dans la presse régionale, pas mal de choses plutôt bizarres sur l'incident qui s'est déroulé en marge de la venue du Président de la République au Grand Bourgtheroulde. Nous avons pu constater toutes les réactions que cela a pu susciter. Sachez, Monsieur le Président, que je vous apporte mon soutien ».

A son tour, Madame NOS déclare :

« J'ai organisé, dans ma commune, une réunion s'inscrivant dans le cadre du grand débat national voulu par le gouvernement. Mais, malheureusement, la polémique a capté toute l'attention du public. Je pense qu'il est désormais temps de passer à autre chose ».

A son tour, Monsieur FLAMBARD « apporte tout son soutien » à Monsieur LEROY.

Idem pour Monsieur MOGLIA qui précise « avoir été choqué par la demande de démission exigée par le Préfet de l'Eure. Nous ne sommes plus sous la tutelle des Préfets et, en l'espèce, Monsieur COUDERT a oublié que tu tiens ta légitimité du suffrage universel ».

Monsieur JAMET a une analyse plus nuancée de la situation :

« Celui qui est en cause, ce n'est pas le Président de l'agglomération ; c'est le maire du Vaudreuil. Nous avons tous, ici, amitié et estime pour Bernard LEROY. Il a été investi par le suffrage universel. Les délégués lui font confiance.

Je n'ai pas pu assister à cette réunion. J'étais avec Madame MACRON, mais Fadilla BENAMARA m'a représenté.

Nous ne devons pas oublier que nous sommes des agents déconcentrés de l'Etat, pour lequel nous exerçons de nombreuses missions comme l'Etat-Civil, la délivrance de permis de construire, etc.

Je suis donc partisan que les choses s'apaisent. Nous avons un Préfet atypique, malin, présent, dévoué. Même s'il a pris la mouche, ce n'est pas le plus mauvais du monde. Lorsque le Président de la République arrive dans un département, qui plus est accompagné d'un certain nombre de ministres, le droit à l'erreur n'existe pas. Il y avait forcément de l'inquiétude par rapport aux différents dispositifs mis en place.

Thierry COUDERT fait bien son travail. Je lui conserve estime et amitié. Et je soutiens Bernard LEROY.

Mais j'ai aussi vu des noms qui sont apparus... Notamment le témoignage d'un spécialiste de scènes auxquelles il est le seul à assister. Bruno QUESTEL a sans doute voulu se payer la tête de LEROY. Qu'il n'oublie pas que nous sommes, ici, 40 à vouloir le dégommer...

Applaudissements dans la salle.

Sébastien LECORNU s'en est aussi mêlé ; révélant les petites querelles entre Les Républicains et l'UDI... Soyons raisonnables. Il faut que les choses s'arrêtent et je ne suis pas sûr qu'une motion servirait à grand-chose... Le Préfet est un bon Préfet ; Bernard LEROY est un bon élu. Tout ceci n'a pas lieu d'être ».

De son côté, Monsieur LANIC reconnaît « partager, à peu près, la même analyse sur l'événement même si je ne partage pas l'amitié que Marc-Antoine a pour le Préfet. Car ne nous y trompons pas : derrière le Préfet, il y a la main de LECORNU. Je pensais, naïvement, que la sécurité du Président de la République ressortait des services compétents et de la Préfecture...

En filigrane, nous le savons, il s'agit d'un règlement de compte perso-politico-politicien lié à la réintégration de Saint Aubin sur Gaillon dans la CCEMS...

Ce Préfet devrait être en prison, car il a été désavoué par le Conseil d'Etat et deux jugements consécutifs émis par le Tribunal administratif. Où est la légalité ? Où est la moralité ?

Revenons à ce grand débat, organisé par MACRON et son ministre LECORNU, dont on connaît les méthodes pour bâillonner, museler, tous ceux qui ne sont pas d'accord avec lui. Ce débat qui ne fut qu'une grand-messe bien loin des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens sur les retraites, les salaires, les minimas sociaux...

La réunion de Bourgtheroulde n'a rien résolu. Boycottez le débat ! Transmettez vos doléances aux 7 députés LREM de l'Eure ; notamment à Madame O'PETIT, bien connue pour ses outrances et extravagances verbales ».

Monsieur LEROY remercie les différents intervenants et se déclare « très touché par les messages de soutien. Désormais, je veux tourner la page. Nous avons, jusqu'ici, toujours bien travaillé avec les services de l'Etat. Mais il nous reste beaucoup à faire. Remettons-nous au travail sur les questions de logement, de mobilité, de protection du territoire pour le bien-être des habitants de ce territoire ».

Monsieur LEROY passe à l'ordre du jour.

2019-1 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Recomposition du conseil communautaire

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend en compte la composition du conseil communautaire comme suit :

Pour la commune d'Acquigny : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Patrick COLLET,
- suppléant : Madame Laetitia MAILLARD

Pour la commune d'Alizay : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Gaëtan LEVITRE
- suppléant : Madame Véronique GAUTIER

Pour la commune d'Amfreville sous les Monts : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Yves LANIC
- suppléant : Monsieur Jean-Pierre HAREL

Pour la commune d'Amfreville sur Iton : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Marie-Joëlle LENFANT
- suppléant : Madame Lisa PASCUAL

Pour la commune d'Andé : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Marc MOGLIA
- suppléant : Monsieur Lionel LEGRIX

Pour la commune de Connelles : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Pierre MAZURIER
- suppléant : Madame Dorothee ROULE

Pour la commune de Crasville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Michel DERREY
- suppléant : Monsieur Didier POISSON

Pour la commune de Criquebeuf sur Seine : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Thierry DELAMARE,
- suppléant : Madame Pascale CATTELIN

Pour la commune des Damps : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur René DUFOR
- suppléant : Madame Katia CAMUS

Pour la commune de La Haye le Comte : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Alexandre DELACOUR
- suppléant : Monsieur Jean-Pierre MANCHON

Pour la commune de La Haye Malherbe : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Hervé LETELLIER,
- suppléant : Madame Amélia BREANT

Pour la commune d'Herqueville (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Pierre BREVAL
- suppléant : Madame Annick VAUQUELIN

Pour la commune d'Heudebouville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaires : Monsieur Hubert ZOUTU
- suppléant : Madame Frédérique PIEDNOEL

Pour la commune d'Igoville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Sylvie BLANDIN
- suppléant : Monsieur Emmanuel MACE

Pour la commune d'Incarville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Alain LEMARCHAND
- suppléant : Madame Armelle LEFEBVRE

Pour la commune de Léry : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Yves CALAIS
- suppléant : Madame Anne-Gaëlle MEREUX

Pour la commune de Louviers : (16 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD, Madame Anne TERLEZ, Monsieur Jacky BIDAULT, Madame Marie-Dominique PERCHET, Monsieur Jean-Jacques LEROUX,

Madame Hafidha OUADAH, Monsieur Daniel JUBERT, Madame Caroline Pierre LECUYER, Madame Sylvie LANGEARD, Monsieur Jean-Pierre DUVRE, Madame Céline LEMAN, Monsieur Christian WUILQUE, Monsieur Alexis FRAISSE, Madame Marie-Pierre DUMONT, Monsieur Pascal HEBERT

Pour la commune du Manoir : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Daniel BAYART,
- suppléant : Madame Jacqueline PONS

Pour la commune de Martot : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur François CHARLIER
- suppléant : Monsieur Michel QUENNEVILLE

Pour la commune du Mesnil Jourdain : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Guillemette NOS
- suppléant : Monsieur Bertrand LABIGNE

Pour la commune de Pinterville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Didier DAGOMET
- suppléant : Monsieur Pierre MARC

Pour la commune de Pîtres : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Jean CARRE, Madame Chantale PICARD

Pour la commune de Pont de l'Arche : (3 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Richard JACQUET, Madame Angélique CHASSY, Monsieur Albert NANIYOULA,

Pour la commune de Poses : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Didier PIEDNOEL
- suppléant : Monsieur Thierry JIMONET

Pour la commune de Quatremare : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Pascal LEMAIRE
- suppléant : Monsieur Bruno FEILLER

Pour la commune de St Etienne du Vauvray : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Dominique DELAFOSSE
- suppléant : Monsieur Eric JAMMET

Pour la commune de St Pierre du Vauvray : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Alain LOEB
- suppléant : Madame Sophie HOUSSAYE

Pour la commune de Surtauville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Hervé PICARD
- suppléant : Madame Cindy MARIE

Pour la commune de Surville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Nadine TERNISIEN
- suppléant : Monsieur Gildas FORT

Pour la commune de Terre de Bord : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Madame Maryannick DESHAYES, Monsieur Jacky FLEITH

Pour la commune de Porte de Seine : (2 délégués titulaires)

- titulaire : Monsieur Jean-Philippe BRUN, Madame Monique KWASNE

Pour la commune de la Vacherie : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Claude COURANT
- suppléant : Monsieur Jean-Luc GUITTARD

Pour la commune de Val de Reuil : (12 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Marc-Antoine JAMET, Madame Catherine DUVALLET, Monsieur Jean-Jacques COQUELET, Madame Fadilla BENAMARA, Monsieur Jacques LECERF, Madame Fatia DJEMEL, Monsieur Nabil GHOU, Madame Rachida DORDAIN, Monsieur Ousmane N'DIAYE, Madame Maryline NIAUX, M (siège vacant), M (siège vacant)

Pour la commune du Vaudreuil : (3 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Bernard LEROY, Madame Sylviane LORET, Monsieur Patrick MADROUX

Pour la commune de Vironvay : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE,
- suppléant : Madame Nadine LEFEBVRE

Pour la commune de Vraiville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jacky PAUMIER
- suppléant : Monsieur Hervé GAMBLIN

Pour la commune du Bec Thomas : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Luc FLAMBARD
- suppléant : Madame Chantal RIHAL

Pour la commune de Saint Cyr la Campagne : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Max GUILBERT,
- suppléant : Monsieur Gaëlle TAVENNEC

Pour la commune de Saint Germain de Pasquier : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Laurence LAFFILLÉ,
- suppléant : Madame Karine MESNIL RÉE

Pour la commune de Saint Didier des Bois : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jacky GOY,
- suppléant : Monsieur Michel MORISSE

Pour la commune de La Harengère : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Fernand LENOIR,
- suppléant : Madame Catherine REBOURSIERE

Pour la commune de La Saussaye : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Didier GUERINOT,
- suppléant : Madame Isabelle STIEVENARD

Pour la commune de Mandeville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Dominique MEDAERTS,
- suppléant : Monsieur Jean-Paul JOURDAIN.

2019-2 - ELECTION EXECUTIF - ADMINISTRATION GENERALE - Election de trois membres du bureau communautaire

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

Monsieur Fernand LENOIR : 62 voix

Monsieur Fernand LENOIR est élu membre du Bureau.

ELECTION D'UN 2^{ème} MEMBRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

Monsieur Dominique MEDAERTS : 62 voix.

Monsieur Dominique MEDAERTS est élu membre du Bureau.

ELECTION D'UN 3^{ème} MEMBRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 31

Monsieur Didier GUERINOT : 62 voix.

Monsieur Didier GUERINOT est élu membre du Bureau.

2019-3 - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - ADMINISTRATION GENERALE - Indemnités de fonction des élus - Constitution de l'enveloppe et répartition - Modification

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité**, de répartir cette enveloppe entre les élus communautaires, membres du Bureau, qui ont reçu une délégation de fonction de la part de Monsieur le Président de la façon suivante :

- **Le Président** : 84,94 % de l'indemnité de Président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (110% de l'indice brut 1022)

Le Président délégué : 15,06 % de l'indemnité de Président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (110% de

l'indice brut 1022) + 100,3 % de l'indemnité de vice-président d'une commune d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44%

- **Les Vice-Présidents** (14 élus) : 47,20 % de l'indemnité de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44% de l'indice brut 1022).

- **Les rapporteurs de commission** (24 élus) : 21,27 % de l'indemnité de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44% de l'indice brut 1022).

- **Les membres** (17 élus) : 14,14 % de l'indemnité de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44% de l'indice brut 1022).

Le Conseil communautaire dit également :

- que le montant des indemnités du Président, du Président délégué, des Vice-Présidents, des rapporteurs de commissions et des membres ne change pas ;
- que les indemnités pour les nouveaux membres seront versées à compter du 1^{er} février 2019.

TABLEAU ANNEXE RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS MENSUELLES ALLOUÉES AUX ÉLUS

Le Président Bernard LEROY	93,44 % de l'indice brut 1022
Le Président délégué François-Xavier PRIOLLAUD	60,72 % de l'indice brut 1022
Les vice-présidents Marc-Antoine JAMET, Thierry DELAMARE, Jean-Marc MOGLIA, Gaëtan LEVITRE, Jean-Yves CALAIS, Anne TERLEZ, Christian WUILQUE, René DUFOUR, Jacky BIDAULT, Sylvie BLANDIN, Patrick MADROUX, Jean CARRE, Jean-Claude CHRISTOPHE, Richard JACQUET	20,77 % de l'indice brut 1022
Les rapporteurs de commission Hubert ZOUTU, Céline LEMAN, Guillemette NOS, Daniel JUBERT, Jean-Jacques LEROUX, Fadilla BENAMARA, Didier PIEDNOEL, Alain LEMARCHAND, Didier DAGOMET, Catherine DUVALLET, François CHARLIER, Alain LOEB, Maryannick DESHAYES, Marie-Joëlle LENFANT, Yves LANIC, Hervé LETELLIER, Pierre LECUYER, Jean-Philippe BRUN, Jean-Claude COURANT, Jean-Pierre DUVERE, Pierre MAZURIER, Dominique DELAFOSSE, Jean-Michel DERREY, Caroline ROUZEE	9,36 % de l'indice brut 1022
Les membres Patrick COLLET, Daniel BAYART, Jean-Pierre BREVAL, Alexandre DELACOUR, Jacky FLEITH, Monique KWASNY, Pascal LEMAIRE, Hervé PICARD, Nadine TERNISIEN, Laurence LAFFILLE, Jacky GOY, Jean-Luc FLAMBARD, Max GUILBERT, Jacky PAUMIER, Fernand LENOIR, Dominique MEDAERTS, Didier GUERINOT	6,22 % de l'indice brut 1022

Les noms des élus en écriture grasse ne sont pas Maires.

2019-4 - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois de décembre 2018.

2019-5 - FONDS DE CONCOURS - FINANCES LOCALES - FONDS DE CONCOURS - Attribution à différentes communes de l'Agglomération Seine-Eure- Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, le montant des fonds de concours suivants au bénéfice des communes suivantes :

COMMUNE	FDC
AMFREVILLE SOUS LES MONTS	36 702,00 €
LERY	215 630,50 €
TOTAL	252 332,50 €

Amfreville sous les Monts, pour financer des dépenses de fonctionnement afférentes à des équipements communaux : Coût 73 404 € HT - Pas de subvention - Coût commune 73 404 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 36 702 € (50 %). FDC accordé 36 702 € (solde de l'enveloppe accordée).

Léry, pour financer des dépenses de fonctionnement afférentes à des équipements communaux : Coût 431 261 € HT - Pas de subvention - Coût commune 431 261 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 215 630,50 € (50 %). FDC accordé 215 630,50 € (solde de l'enveloppe accordée).

Le Conseil communautaire dit également que ces montants sont définitifs et ne pourront pas augmenter en fonction du coût des projets.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur JAMET a alerté Monsieur LEROY sur « le programme de sécurisation routière lancé par la Ville de Val de Reuil près des écoles et aux intersections situées à proximité des écoles. Ce programme a été chiffré à 170 000 €. Nous en avons parlé, je vous ai dit son importance.

Val de Reuil compte 104 km de voirie, soit 13 % des routes de l'agglo, mais ne représente que 7 % du montant total des travaux de voirie effectués par l'agglo. L'opération dont je vous parle est apparue « trop chère ». On parle de la sécurité des enfants et cela me rend triste.

A la rigueur, je veux bien mobiliser un fonds de concours venir au secours – financier – de l'agglo.

Je vous le dis : j'aurais aimé bénéficier du soutien total et complet de l'agglo pour sécuriser le trajet des enfants qui se rendent dans leurs écoles ».

« Il s'agit d'une question qui relève de la commission Voirie, estime Monsieur LEROY. Mais nous allons regarder cette demande de très près. Je rappelle également que les travaux prévus sur la Voie de l'Orée représentent un montant de 2,9 M€. Le prolongement de cette route devrait soulager certains axes ; notamment l'avenue des falaises ».

Rappelant qu'il siège à la commission Voirie, Monsieur LANIC souligne « qu'il y a des dispositifs et des règles pour bénéficier des financements versés par l'agglo. Alors décidons-nous de revenir au cas-par-cas ou avons-nous une règle valable pour tous ? » questionne-t-il, faussement naïf.

Monsieur JAMET souligne que les communes n'ont pas les mêmes contraintes ; certaines étant soumises à des fonctions de centralité, à la circulation engendrée par les parcs d'activité, etc.

Monsieur BIDAULT assure que la demande de Monsieur JAMET sera examinée en temps et en lieu.

« La demande reste », maintient Monsieur JAMET.

2019-6 - CULTURE - ARCHIVES - Demande de subvention pour l'organisation d'expositions ponctuelles - Autorisation

Profitant du vote de cette délibération, Monsieur JAMET s'est exprimé en ces termes au sujet du Contrat culture que l'agglomération pourrait signer avec le Département :

« Je vois un danger, un piège, une menace, une erreur.

Un danger, tout d'abord, car ce rôle d'ensemblier culturel que le département souhaite confier à l'agglomération s'apparente à une prise de compétence Culture. Il faut stabiliser les choses car la prise de compétence Sport pourrait suivre.

Un piège, ensuite : le Conseil départemental veut contractualiser avec les territoires pour leur confier la gestion de la pénurie. Avant, le département disait : j'ai 30 à donner et il organisait le partage. Désormais, ce sera à l'agglomération de répartir ces 30 : 20 pour un tel, 10 pour tel autre et zéro pour le 3^e. Ce sera l'agglomération qui fera des malheureux, des tristes et des aigris.

Une menace puisque les politiques de chacun ne sont pas celles des autres et inversement. Dans une commune que nous connaissons bien, on favorise les métiers d'art. Ailleurs, on développe une politique culturelle avec des équipements qui coûtent plus qu'ils ne rapportent. La Culture, à Val de Reuil, c'est 2 M€ de dépenses pour 100 000 € de recettes...

Une erreur enfin, serait d'accepter le danger, le piège et la menace. Elle aboutit sur une crainte : que d'un rôle d'ensemblier on passe à une vocation d'uniformisateur.

Je ne veux pas que, tout doucement, on incorpore la culture dans les compétences de l'agglomération dans la mesure où la culture confère sa singularité à la commune ».

« Je ne suis pas hostile aux propos tenus par Marc-Antoine JAMET, embraye Monsieur JUBERT. D'autant plus que j'ai toujours voté Contre au Conseil départemental. Ce projet est foncièrement nocif car il y a des agents, au Conseil départemental, qui savent juger de la qualité des spectacles. C'est leur métier.

S'il y a une prise de compétence, par l'agglomération, il faudra trouver des gens formés ; recruter. De plus, comme le souligne Marc-Antoine, le versement de subventions exacerbera les jalousies, les tensions. Ce sera un véritable piège.

Je suis toujours Contre ce Contrat culture. Ce n'est pas une bonne délégation. Il faut que le Conseil départemental garde la compétence ».

« Nous sommes tous en phase, résume Monsieur LEROY. Nous n'avons pas la compétence. Chaque maire est attaché à l'aspect culturel de sa politique car c'est un élément du vivre ensemble.

Je le redis une nouvelle fois : il n'est pas question de prendre ni la compétence Culture, ni la compétence Sport. Si tel devait être le cas, on en débattrait après les élections municipales de 2020.

Aujourd'hui, ce qui importe, c'est de recenser toutes les initiatives afin d'avoir la photographie la plus précise possible de tout ce qui existe sur ce territoire. Les résultats de ce recensement nous seront présentés en avril ».

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des financements éligibles pour les actions de valorisation réalisées par le service des Archives au meilleur taux.

2019-7 - FONDS DE CONCOURS - CONTRACTUALISATION ET FONDS EUROPEENS - Soutien à l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les équipements de vie scolaire - Nouveau dispositif de Fonds de Concours - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la mise en place d'un nouveau fonds de concours dédié à l'amélioration de la qualité d'accueil dans les équipements de vie scolaire.

Le Conseil communautaire dit également que l'attribution de ces fonds de concours dédiés fera l'objet de conventions avec les communes bénéficiaires.

A l'issue du vote de cette délibération, rappelant les efforts financiers consentis par la commune pour dégager un excédent de quelques milliers d'euros sur le budget communal, Madame LENFANT a regretté de n'avoir pu bénéficier de ce dispositif alors que l'école d'Amfreville sur Iton a été rénovée il y a un an.

2019-8 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte la conclusion d'une convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure pour une durée d'un an ainsi que le plan de financement suivant :

Volet 1 : Métiers d'art	Agglo Seine-Eure	CMA27 / Autre (ADEME)	Total
Formation « Design & Métiers d'art »	15 000 €	23 000 €	38 000 €
Formation « Evolution des pratiques managériales »	13 000 €	28 000 €	41 000 €
Volet 2 : Economie de la réparation			
Répar'Acteur	5 000 €	11 400 €	16 400 €
TOTAL	33 000 €	62 400 €	95 400 €

2019-9 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES - ENFANCE JEUNESSE - Accueil périscolaire des enfants de la commune de Terres de Bord sur la commune de la Haye Malherbe - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LOEB, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de conclure une convention entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et la commune de la Haye Malherbe fixant les modalités financière d'accueil des enfants du hameau de La Vallée lors des temps périscolaires.

Les tarifs de cet accueil périscolaire sont différents entre la commune de la Haye Malherbe et l'Agglomération. Le tarif appliqué par la commune de la Haye Malherbe est fixé à :

- 1,25 € pour l'accueil du matin (accueil de 7 h 30 à 8 h 30),
- 1,75 € pour l'accueil du soir (accueil de 16 h 15 à 18 h 00),
- 2,75 € pour l'accueil du « soir + » (accueil après 18 h 00 et jusqu'à 18 h 30).

La Communauté d'agglomération Seine-Eure applique un tarif forfaitaire de 1,50 € pour l'accueil du matin et 1,50 € pour l'accueil du soir par jour de fréquentation dans ses ALSH et notamment celui de Terres de Bord.

A des fins d'équité pour les habitants de Terres de Bord, il a été décidé d'agglomérer le territoire de l'Agglomération pour les enfants du hameau de La Vallée bénéficiant de l'accueil périscolaire sur la commune de la Haye Malherbe.

2019-10 - TRANSPORTS - TRANSPORT - DEPLACEMENT - Déploiement S'Coolbus - Convention d'utilisation des S'Coolbus sur le temps scolaire - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUVÉRE, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité :

- l'élargissement du dispositif S'Coolbus aux déplacements sur le temps scolaire, dans le cadre d'une convention à conclure entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure, l'Education Nationale et la société COOL BUS, pour les écoles des communes bénéficiant du dispositif de ramassage scolaire effectué par S'Coolbus,
- la conclusion de la convention entre la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, l'Education Nationale et la société COOL BUS.

2019-11 - FISCALITÉ - FINANCES LOCALES - Extension du périmètre d'institution du Versement Transport - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'élargir le périmètre de perception du Versement Transport à compter du 1^{er} avril 2019 aux huit communes suivantes : Le Bec Thomas, Saint Cyr la Campagne, Saint Didier des Bois, Saint Germain de Pasquier, Vraiville, La Harengère, La Saussaye et Mandeville.

Le Conseil communautaire précise également que toutes les communes de la Communauté d'agglomération Seine-Eure sont concernées par la perception du Versement Transport ; à savoir : Acquigny, Alizay, Amfreville sous les Monts, Amfreville sur Iton, Andé, Connelles, Crasville, Criquebeuf sur Seine, Herqueville, Heudebouville, Igoville, Incarville, La Harengère, La Haye le Comte, La Haye Malherbe, La Saussaye, La Vacherie, Le Bec Thomas, Le Manoir sur Seine, Le Mesnil Jourdain, Le Vaudreuil, Léry, Les Damps, Louviers, Mandeville, Martot, Pinterville, Pîtres, Pont de l'Arche, Porte de Seine (issue de la fusion de Tournedos sur Seine et Porte Joie), Poses, Quatremare, Saint Cyr la Campagne, Saint Didier des Bois, Saint Etienne du Vauvray, Saint Germain de Pasquier, Saint Pierre du Vauvray, Surtauville, Surville, Terres de Bord (issue de la fusion de Montaure et Tostes), Val de Reuil, Vironvay et Vraiville.

Le Conseil communautaire décide enfin de maintenir le taux du Versement Transport à 0,90 %.

2019-12 - DOCUMENTS D URBANISME - URBANISME, PLANIFICATION, FONCIER - Commune de Criquebeuf-sur-Seine - Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS afin de permettre l'extension de la zone d'activités du Bosc Hétrél

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE s'est de nouveau insurgé :
« Une nouvelle fois, on nous parle d'une terre agricole de très mauvaise qualité car issue de l'exploitation d'une ancienne carrière. Mais avant qu'on ne creuse cette carrière, il y avait bien un sol avec de la valeur agronomique ; sol qui a disparu en dépit des promesses des carriers.

Aujourd'hui, ce sont 17 ha de terres supplémentaires qui s'envolent, même si, pour reprendre les termes de Thierry DELAMARE, c'est « mesuré ».

Les maraichers disparaissent à Criquebeuf. Ils sont remplacés par des activités de logistiques qui attirent les camions ; camions dont on sait qu'ils polluent et qu'ils participent au réchauffement climatique.

Les zones d'activités sont de véritables coupures artificialisées dans les paysages : coupures pour les liaisons douces – je l'ai moi-même expérimenté, coupures pour les espèces animales...

Encore une fois, on privilégie l'économie au détriment de l'écologie. Il faut des mesures compatibles avec l'avenir de notre planète. Je voterai Contre cette délibération ».

Monsieur DELAMARE précise :

« Cette carrière est une friche au milieu de terres agricoles de bien meilleure qualité qui ne trouvent pas preneur lorsque les maraîchers arrêtent leur activité. Ce secteur sera muni d'un parking public qui permettra d'accéder à la forêt de Bord ».

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire approuve, **par 61 voix POUR et 1 voix CONTRE**, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Criquebeuf-sur-Seine permettant l'extension de la zone d'activités du Bosc Hétreil, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

2019-13 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Institution et modalités d'exercice du droit de préemption urbain (DPU) - Modification du périmètre du DPU - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité**, d'instituer le droit de préemption urbain aux parties urbanisées (zones U) et à urbaniser (zones NA/AU et NA indicées/AU indicées) approuvés des Plan Local d'Urbanisme des communes de Mandeville et de La Saussaye.

Le Conseil communautaire précise également :

- que les dispositions relatives aux autres communes de l'Agglomération demeurent inchangées, de même que les modalités d'exercice du droit de préemption urbain définies par la délibération du conseil communautaire n° 15-342 du 17 décembre 2015,
- que le droit de préemption urbain pour les deux nouvelles communes de l'Agglomération Seine-Eure entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage et d'une insertion dans deux journaux :
 - o La Dépêche,
 - o Paris Normandie,
- que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier des PLU ou POS des communes du territoire intercommunal conformément à l'article R123-13-4° du code de l'urbanisme.

2019-14 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de La Haye Malherbe - Veille Foncière SAFER - Acquisition parcelle E 50 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité**, d'acquérir la parcelle cadastrée section E numéro 50 d'une contenance de 7 210 m², située lieudit « Les Forières du bout de la ville » sur la commune de la Haye-Malherbe.

Le Conseil communautaire approuve également la promesse unilatérale d'achat moyennant le prix de 25 000 € de rétrocession auxquels s'ajoutent les frais notariés estimés à 2 000 € tous frais compris, pour un paiement au plus tard le 1^{er} juin 2019 et dit :

- que les frais et honoraires divers liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- que Maître Catherine BERTHEMET, notaire au Neubourg, sera chargé de la régularisation de l'acte authentique.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur FRAISSE a demandé s'il était prévu de développer de l'agriculture biologique sur cette parcelle.

Monsieur CHARLIER a répondu que cette parcelle, à l'état de ravine, devait accueillir des haies et, si les conditions le permettent, une pâture extensive.

2019-15 - MARCHÉS PUBLICS - AMENAGEMENT - Travaux Saint Etienne du Vieux - Centre de village » tranche n° 3 - Trois lots - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT	Montant TTC
Lot n°1 : terrassement – voirie – assainissement	EBTP LHOTELLIER ZI rue du Manoir BP 58 76340 BLANGY SUR BRESLE CEDEX	505 159.00	606 190.80
Lot n°2 : réseaux divers	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES ZI du Bois des Communes 524 rue du Luxembourg 27000 EVREUX	90 973.50	109 168.20
Lot n° 3 : espaces verts – plantations -clôtures	ID VERDE Parc d'Activités des Coutures 52 rue Edmond Mailloux BP 325 27103 VAL DE REUIL CEDEX	15 896.15	19 075.38

Le montant total des lots est de 612 028,65 € HT, soit 734 434,38 € TTC (TVA au taux de 20 % en vigueur).

2019-16 - MARCHÉS PUBLICS - POLITIQUE PUBLIQUE DURABLE - Bus à Haut Niveau de Service, "Seine-Eure Avenue", place Thorel et carrefour Janssen - Appel d'offres ouvert - Trois lots - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer les marchés aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Les prestations sont réparties en trois lots, le lot 2 étant décomposé en deux tranches :

Voir page suivante.

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20%)
Lot n°1 : terrassement, voirie, assainissement et mobiliers	Groupement VIAFRANCE / CENTRAL POSE PARC D'ACTIVITES DE LA FRINGALE BP 115 27101 VAL DE REUIL	2 740 133,63	3 288 160,36
Lot n°2 : eau potable, réseaux secs, signalisation tricolore et éclairage Tranche ferme : travaux place Thorel et carrefour Janssen	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES 524 RUE DU LUXEMBOURG 27000 EVREUX	828 085,62	993 702,74
Lot n°2 : eau potable, réseaux secs, signalisation tricolore et éclairage Tranche optionnelle n°1 : ajout de trois mats aiguilles place Thorel		49 387,45	59 264,94
Lot n°3 : espaces verts	Groupement VALLOIS SAS/SAS PINSON PAYSAGE NORMANDIE BP 30314 LA COMMINIÈRE 27103 VAL DE REUIL	274 782,74	329 739,29

Le montant total des lots s'élève à 3 892 389,44 € HT, soit 4 670 867,33 € TTC (TVA au taux de 20% actuellement en vigueur).

Cette délibération votée, Monsieur JAMET a questionné :

« Nous avons décidé que nous commençons simultanément par les deux extrémités du tronçon. Il y a trois segments, à Val de Reuil. Je ne vois pas ces travaux dans les résultats de l'appel d'offre »...

Monsieur LEROY a répondu que ces travaux seront bien réalisés en 2019. « La consultation sera lancée en avril, les marchés seront attribués en juin et les travaux démarreront en septembre » a-t-il conclu.

2019-17 - ENVIRONNEMENT - MILIEUX NATURELS - Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) - Groupement d'Intérêt Public - Adhésion - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité :

- d'adhérer au GIP afin de porter les actions de l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie (ARE Normandie) et de l'institut Régional du Développement Durable (IRD2) ;
- de verser une contribution annuelle de 5 000 € permettant de participer au fonctionnement du GIP.

Le Conseil communautaire désigne également, à l'unanimité, comme représentants de la Communauté d'agglomération Seine-Eure aux assemblées générales du GIP :

- Madame Anne TERLEZ, membre titulaire,
- Monsieur Didier DAGOMET, membre suppléant.

2019-18 - ENVIRONNEMENT - PROPRETE PUBLIQUE - Collecte en porte à porte des déchets ménagers et des emballages recyclables pour les habitants de La Harengère, La Saussaye et Mandeville - Convention avec la Communauté de communes de Roumois Seine - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRÉ, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, la conclusion d'une convention entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et la Communauté de Communes Roumois Seine afin que cette dernière poursuive la collecte des déchets ménagers et assimilés, ainsi que des emballages recyclables (hors fibreux) des communes de La Harengère, La Saussaye et Mandeville.

Cette convention sera conclue jusqu'au 31 décembre 2020, date d'échéance du marché de collecte de la Communauté de communes Roumois Seine, conclu en groupement de commandes.

2019-19 - ENVIRONNEMENT - PROPRETE PUBLIQUE - Traitement des déchets ménagers et tri des emballages recyclables, collecte des points d'apport volontaires et accès à la déchèterie d'Amfreville la Campagne pour les habitants de La Harengère, La Saussaye et Mandeville - Convention avec le SDOMODE - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRÉ et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention avec le SDOMODE organisant les prestations suivantes au bénéfice des habitants des communes suivantes :

- le traitement des déchets ménagers et le tri des emballages recyclables, la collecte des points d'apport volontaire, pour les habitants de La Harengère, La Saussaye et Mandeville,
- l'accès à la déchèterie d'Amfreville-Saint-Amand pour les habitants de La Harengère, La Saussaye, Le Bec Thomas, Saint Cyr la Campagne et Saint Germain de Pasquier,

2019-20 - PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition d'un agent communal pour la Direction de l'enfance et de la jeunesse de l'Agglomération - Convention entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et la commune de Pont de l'Arche - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la mise à disposition d'un agent de la commune de Pont de l'Arche au profit de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, dans le cadre de l'exercice de la compétence petite enfance.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 10.

Le Président,

Le Directeur
Bernard LEROY.



Régis PETIT

Accusé de réception en préfecture
027-200035665-20190201-CRC0119-AU
Date de télétransmission : 01/02/2019
Date de réception préfecture : 01/02/2019

